

## PROCES VERBAL CONSEIL DE L'ECOLE DOCTORALE 3M 5 juillet 2018

Présents :

F. Calvayrac	J-L Fillaut	C. Payen
E. Carvou	T. Flinois	P. Poizot
E. Cuza	H. Folliot	A. Saint-Jalmes
M. Deniel	P. Frère	M. Tazi
A. Escudié	M. Fourmigué	A. Tabellout
J-Y Le Questel	P-B Gossiaux	H. Berrehrah
D. Wolbert	B. Le Jeune	
F. Peigneguy	S. Triki	

Invités :

M. Kerlerou	G. Martin	N. Tunier
V. Ferry	I. Sims	

Excusés :

G. Boudebs	J-M Veillé	P. Cornec
C. Camus	E. Masson	

La séance du conseil plénier débute à 14h00.

### **I. APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU 30 janvier 2018 :**

Le compte-rendu du conseil de l'école doctorale du 17 avril 2018 est approuvé à l'unanimité.

### **II. BILAN DES INSCRIPTIONS :**

- Des tableaux récapitulatifs, se basant sur la dernière enquête SIREDO, sont présentés au conseil. (Nombre d'inscrits, domaines, sources de financement, origine des doctorants).
- Inscrits :
  - Le Mans : 54
  - Nantes : 104
  - Rennes : 209
  - Angers : 38
  - Brest : 34

### **III. BILAN DES CSI**

- F. Calvayrac note qu'il y a eu beaucoup de confusion dans l'envoi des CSI. Le rapport serait à améliorer du fait de ces confusions (envois des rapports à la mauvaise adresse...)
- Le bilan actuel des CSI est d'environ 50% de retours, plusieurs étudiants n'ont pas envoyé leurs rapports.
- Chaque direction de site présente les chiffres de ce site. Plusieurs retards, mais les rapports sont de manière générale de bonne qualité.
- Des rappels vont être fait sur chaque site.
- Un cas particulier à Angers, décrit par P. Frère. Le doctorant a eu des difficultés avec son équipe encadrante, les déclarant trop exigeants. P. Frère a proposé un licenciement. F. Peigneguy intervient également, et rajoute que le sujet de thèse était plutôt éloigné de sa spécialité, mais que les encadrants ont trop rapidement exigé de lui les connaissances et la maîtrise du sujet. P. Frère souligne que le doctorant en s'engageant était bel et bien conscient de l'éloignement de sa spécialité avec le sujet de thèse, et a tout de même accepté. Il est pointé un problème de recrutement, et une confiance brisée à la suite.
- F. Calvayrac rappelle que l'ED est en charge de veiller à la bonne adéquation du sujet de thèse avec la spécialité de l'étudiant.
- Pour Le Mans, 1 cas probable de démission en année 3, et un cas de démission en année 1 (également un problème de « casting »).
- 1 soucis du côté de Brest pour une inscription en 4<sup>e</sup> année, car le doctorant n'a plus de financement. L'encadrement est à la recherche d'un financement possible.

#### **IV. EXAMEN ET VALIDATION DES CANDIDATURES AUX CONTRATS DOCTORAUX DES ETABLISSEMENTS**

- Très grand succès de l'utilisation de la plateforme TEBL.
- En moyenne 6 à 7 candidatures par thèse déposée.
- Les offres ont également été déposées sur diverses plateformes (Association Bernard Grégory, Euraxess).
- 5 offres restaient non pourvues à Rennes au moment du conseil. Les offres ont aujourd'hui été pourvues
- Une remarque est faite sur le problème des dates limites, parfois trop tôt par rapport à d'autres établissements. P. Frère précise que l'inverse est également possible, vu que d'autres établissements annoncent leurs résultats d'auditions avant celles des établissements de l'UBL.
- A Nantes, une commission d'audition a été créée, composée de membres de la cellule de site, et un classement a été fait. L'Université de Nantes demande que les candidats soient sélectionnés rapidement (semaine du 5 juillet) pour le montage du contrat par le service RH.
- A Brest, S. Triki précise que les auditions se sont bien déroulées, avec un jury composé entre autres de membres extérieurs (dont F. Calvayrac et J-L Fillaut)
- Au Mans, la commission d'audition était composée de membres de la cellule de site. Les candidats retenus ont tous effectué leur Master au Mans.
- Pour Angers, 3 sujets répartis sur les 2 laboratoires. Le recrutement s'est fait par audition, dont la commission se compose de P. Frère, du directeur de thèse (et encadrant), un membre du laboratoire extérieur au groupe du sujet, et le directeur du laboratoire.
- La sélection des candidats retenus pour tous les Contrats Doctoraux est soumise au vote :
  - 1 abstention – 19 votes Pour

## **V. DEMANDES DE DELAI SUPPLEMENTAIRE**

- Angers : 2 demandes, la soutenance se fera très prochainement.
- Le Mans : 1 cas, qui soutiendra à la rentrée.
- Nantes : 1 doctorante, à qui une demande de délai supplémentaire a été accordée, accumule les absences et les congés maladie.

## **VI. BUDGET DE L'ED**

- F. Calvayrac présente le tableau du budget de l'ED.
- Il annonce que l'argent non dépensé pour 2017 n'a pas été reporté. Cependant, pour les prochains exercices, le report sera possible.
- Un point sera à faire concernant les rémunérations des vacataires sur les formations de l'ED3M.

## **VII. COTISATION REDOX**

- Il s'agit d'une possibilité de labellisation des thèses de chimie.
- Mise au vote : 1 pour, 3 abstention, 16 contre.

## **VIII. EXAMEN ET VALIDATION DES DEMANDES D'AIDE A LA MOBILITE INTERNATIONALE**

- 14000 € alloués à l'aide à la mobilité internationale (hors conférence)
- Possibilité de rétroactivité.
- Suivant le budget, un 2<sup>e</sup> appel sera fait en fin d'année.
- M. Fourmigué demande que les aides soient modulées en fonction de la durée des séjours.
- Pierre Frère demande que le montant pour les écoles d'été soit minoré (600 €)
- Toutes les demandes sont acceptées sauf une (conférence).
  - Vote : 3 abstentions, 1 contre, 16 pour. Adopté.

## **IX. BILAN DES JED 2018 AU MANS**

- Succès général au Mans.
- Pour Rennes (le 29 octobre), suite à quelques remarques, la date limite d'inscription a été prolongée.
- Une journée sera organisée à Brest avec pour sujet « de la molécule au matériau », entre le 18 et le 23 février.

## **X. QUESTIONS DIVERSES**

- C. Payen : Après une année de fonctionnement UBL, il serait intéressant de recueillir les impressions des doctorants, des encadrants ?
- C. Payen : Y aurait-il des outils d'évaluation des formations à venir ?

- C. Payen : y a-t-il la possibilité d'envoyer des propositions de formations scientifiques ?
- F. Calvayrac propose de compiler ces questions dans un google form et d'envoyer le tout aux mailing lists HDR et doctorants.
- Question des doctorants : Pourquoi ne comptabilise-t-on pas les heures d'enseignement dans le compte-temps formation du doctorant (dans Ludoc ou Amethis), alors que c'est le cas dans le tutorat ? => Il existe des formations à l'enseignement, qui elles, sont prises en compte dans le compte temps formation. Les heures d'enseignement, à la différence du tutorat, sont rémunérées. Il est proposé de réfléchir à une formation à la pédagogie organisée par l'ED.
- Remarque de Mr. Le Jeune concernant le financement d'un doctorant pour une thèse à l'UBO (sujet discuté lors du dernier conseil de l'ED), et le flou juridique autour de ce genre de cas. F. Calvayrac rappelle qu'il est indiqué dans le RI que le directeur d'école doctorale s'assure du bon financement de chaque doctorant. Le service juridique de l'Université du Mans a confirmé la non-recevabilité du document de financement produit par la mairie du village de l'étudiant.

La séance est levée à 17h00.

Le prochain conseil de l'ED 3M se tiendra le 16 octobre 2018.